

## SÉANCE DU 14 MAI 2007

**Etaient présents** : M. COLCOMBET – M. RAVAUD – Mme BRENON – Mme DARCANGE - Mme ARVATI  
M. DUPUIS M. BARNABÉ - Mme LAUMAIN – M. DUCHALET (à compter de la 2<sup>ème</sup> question) - Mme BONNET  
Mme LOCTOR M. GAUTIER - M. FRETZY - M. MARTIN - M. CORRIEZ.  
. Mme DESMOULES donne pouvoir à Mme DARCANGE

**Absents** : M. DUCHALET (jusqu'à la 1<sup>ère</sup> question) – M. DAVELU – Melle LAMBERT – Mme FLERET - Mme DUBOIS  
Mme CHARTIER.

Le quorum étant atteint, l'assemblée municipale a pu valablement délibérer.

Mme DARCANGE est désignée secrétaire de séance.

*Le procès verbal de la réunion du 27 Avril 2007 est adopté à l'unanimité.*

\* \* \* \* \*

### **1 – APPROBATION DE LA MODIFICATION DU POS VALANT PLU**

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 123-1 et suivants ;  
Vu le Plan d'Occupation des Sols de la commune valant Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 10 Juin 1994 ;  
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 1<sup>er</sup> Février 2007 ;  
Vu l'arrêté municipal en date du 06 Mars 2007 mettant le projet de modification du Plan d'Occupation des Sols valant Plan Local d'Urbanisme à enquête publique ;  
Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 27 Mars au 27 Avril 2007 ;  
Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur en date du 07 Mai 2007 ;  
Vu l'avis favorable émis ;  
Considérant que le dossier de modification du Plan d'Occupation des Sols valant Plan Local d'Urbanisme est constitué par les documents modifiés se référant à l'article UA 11 qui se voit doter d'un ajout ;  
Considérant que la modification du Plan d'Occupation des Sols valant Plan Local d'Urbanisme telle qu'elle est présentée au Conseil Municipal est prête à être approuvée conformément à l'article R 123-34 du Code de l'Urbanisme ;  
Vu l'avis favorable de la Commission du POS ;  
Le Conseil, entendu les explications de son Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :  
- APPROUVE le dossier de modification du Plan d'Occupation des Sols valant Plan Local d'Urbanisme comprenant le rapport de présentation, les documents graphiques du permis de construire de l'extension de la bibliothèque-médiathèque déposé par la ville et les annexes,  
- DIT que la présente délibération, conformément au Code de l'Urbanisme, fera l'objet d'un affichage mairie pendant un mois et d'une mention dans deux journaux régionaux ou locaux et deviendra exécutoire après sa transmission à M. le Préfet de l'Allier et l'accomplissement de ces mesures de publicité.  
Le dossier du POS, approuvé et modifié, est tenu à la disposition du public à la mairie, aux jours et heures d'ouverture, ainsi qu'à la préfecture.

### **2 - VIABILISATION DU LOTISSEMENT COMMUNAL « CONDAN » – ATTRIBUTION DES MARCHÉS**

Monsieur le Maire explique au Conseil que la procédure de marché qui a été retenue pour l'opération de viabilisation du lotissement communal « Condan » est celle du marché négocié, définie à l'article 35-I-5° du Code des Marchés Publics. Elle a fait l'objet d'un avis d'appel public à la concurrence expédié le 20 Février 2007 pour publication au Bulletin Officiel des Marchés Publics (BOAMP), dans le journal « la Montagne » et la revue technique « Le Moniteur ».  
L'opération a été décomposée en trois lots, qui donnent lieu chacun à la conclusion d'un marché de travaux.  
La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le Lundi 16 Avril 2007 à 14h00 et le Jeudi 03 Mai 2007 à 10h30.  
Au terme de la phase de négociation et au regard de la proposition du représentant du pouvoir adjudicateur, la commission a décidé d'attribuer le 03 Mai 2007 les marchés de travaux comme suit :

- Lot N° 1 : Assainissement – Eaux usées et eaux pluviales

POTAIN T.P (71 – Vareilles)

Montant : 240.360,12 € HT Estimation maîtrise d'œuvre : 297.976,00 € HT

- Lot N° 2 : Voirie – Trottoirs – Espaces Verts

SREG Sud Est (03 – Toulon sur Allier)

Montant : 352.602,10 € HT Estimation maîtrise d'œuvre : 381.742,30 € HT

- Lot N° 3 : Réseaux humides – Réseaux secs

POTAIN T.P (71 – Vareilles)

Montant : 78.180,30 € HT Estimation maîtrise d'œuvre : 95.910,00 € HT

Montant total HT : 671.142,52 € HT

Montant total estimation HT : 775.628,30 €

soit un écart favorable de 104.485,78 € HT de l'ordre de 13,47% pour la collectivité-maître d'ouvrage.

Monsieur le Maire invite l'assemblée à entériner cette décision et à l'autoriser à signer les marchés de travaux correspondants.

Considérant que selon les critères d'attribution indiqués dans l'avis de publicité et repris dans le règlement de consultation les offres des entreprises précitées correspondent le mieux aux critères et constituent ainsi les mieux disantes ;

Considérant le classement des offres arrêté le 03 Mai 2007 par la Commission d'Appel d'Offres ;

Le Conseil, entendu les explications de son Président, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de valider le choix de la Commission d'Appel d'Offres pour l'attribution des marchés de travaux de viabilisation communal « Condan » ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux, ainsi que toutes les pièces qui s'y rapportent, avec les entreprises POTAIN T.P (71 – Vareilles), lots N° 1 et 3 respectivement d'un montant de 240.360,12 € HT et de 78.180,30 € HT, et SCREG Sud Est (03 – Toulon sur Allier), lot N°3 pour 352.602,10 € HT ;
- d'imputer la dépense au Budget Annexe « Lotissement Condan ».

### **3 - LOTISSEMENT « CONDAN » - FINANCEMENT DE L'OPÉRATION - SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT IN FINE**

Monsieur le Maire expose au Conseil que les travaux de viabilisation du lotissement CONDAN nécessitent le recours à un emprunt.

Les établissements bancaires ont été consultés sur la base d'un montant de 800.000,00 €, montant à parfaire à la date de signature du contrat puisqu'il est fonction des sommes inscrites au Budget Primitif 2007 (Budget général et Budgets annexes Lotissement Condan et Assainissement).

L'analyse des offres reçues a été faite par la Commission des Finances, réunie le 11 Mai 2007 à 14H30.

La meilleure offre de financement émane du Crédit Agricole Centre France, comme le démontre le tableau d'analyse joint à la présente délibération.

Monsieur le Maire propose de retenir le choix de la Commission des Finances.

Entendu les explications de son Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

#### **DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : La Commune de Dompierre-sur-Besbre souscritra un emprunt in fine auprès du CREDIT AGRICOLE CENTRE France pour financer l'opération suivante : Travaux de viabilisation du lotissement communal CONDAN et réalisation de l'exutoire « Chemin de Condan ».

**Article 2<sup>ème</sup>** : L'emprunt in fine souscrit auprès du CREDIT AGRICOLE CENTRE France sera indexé sur l'Euribor 3 mois ou 12 mois au gré de l'emprunteur.

**Article 3<sup>ème</sup>** : Les caractéristiques de ce prêt ont été négociées ainsi qu'il suit :

- Montant maximum : 800.000 € (il sera ajusté à la signature du contrat en fonction du besoin réel)

- Durée : 4 ans ;

- Marge : + 0,06 % ;

- Périodicité de paiement des intérêts : au trimestre ou à l'année ;

- Montant minimum par remboursement ou tirage : 15.000,00 €.

- Versement du prêt en une ou plusieurs fois ;

- Remboursements partiels possibles au fur et à mesure de la vente de lots ;

- Après remboursement et à réception des fonds, établissement d'une facture avec le décompte des intérêts sur la somme mise en remboursement et au prorata du nombre de jours écoulés ;

- Remboursements possibles à tout moment à condition d'avoir débloqué en totalité la somme empruntée ou d'avoir renoncé au solde du prêt ;

- Pas d'indemnité financière au cas de remboursement anticipé.

**Article 4<sup>ème</sup>** : Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat de prêt avec le CREDIT AGRICOLE CENTRE France selon les conditions qui précèdent.

### **4 – AMÉNAGEMENT DE LA TRAVERSE – SIGNALISATION**

Monsieur le Maire présente au Conseil le schéma de signalisation appliqué au centre-ville, entièrement repensé, à l'occasion de l'aménagement qualitatif de la traverse du bourg.

La Commission des Travaux qui a été chargée de sa mise au point a essayé de prendre en compte toutes les demandes, sous réserve qu'elles soient justifiées.

Au vu du plan joint à la présente délibération, chaque membre de l'assemblée est appelé à donner son avis.

Monsieur le Maire ajoute que les panneaux seront installés aux endroits les plus visibles aux intersections en vue de ne pas gêner le flux des véhicules dans les sens de circulation.

Il propose de lancer un marché d'approvisionnement de panneaux de signalisation suivant le plan. Les crédits en résultant ont été inscrits au budget principal (Programme N° 556).

Entendu les explications de son Président, et après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité.

### **5 – INDEMNITÉS ÉLECTIONS ATTRIBUÉES AU PERSONNEL REQUIS POUR LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la tenue des élections présidentielles les 22 Avril et 06 Mai 2007, organisée à Dompierre-sur-Besbre autour de 3 bureaux de vote, a nécessité la présence de sept agents qui se sont relayés durant les deux journées jusqu'aux opérations de dépouillement des scrutins.

Il indique que les heures effectuées ces deux dimanches seront indemnisées, comme il l'a toujours été pratiqué par le passé.

Suivant la circulaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Allier en date du 03 Mai 2007, les travaux supplémentaires accomplis pour cause d'élections seront compensés par le versement d'indemnités horaires pour travaux supplémentaires à six agents et par l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections au septième.

Le calcul de ces indemnités donne lieu à une présentation des résultats sous forme de tableau, joint à la présente délibération, dont Monsieur Le Maire donne lecture en séance. Il soumet aux voix de l'assemblée les montants obtenus.

Le Conseil, entendu les explications de son Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accepter de verser au personnel communal requis pour le déroulement des élections présidentielles les indemnités dues à cette occasion,

- d'allouer aux agents sur le traitement de Mai 2007 les montants récapitulés sur le tableau annexé à la délibération,

- d'imputer la dépense au chapitre 022 des charges du personnel du Budget Primitif 2007.

## **6 - CONTRAT COMMUNAL D'AMENAGEMENT DU BOURG**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil de la délibération du 02 Septembre 2005 qui valide la programmation des travaux établi sur une période de cinq ans au titre du dispositif départemental du contrat communal d'aménagement de bourg, et mandate le maire pour contractualiser avec le Département de l'Allier.

Le dépôt du dossier de la demande de subvention a été réalisé le 23 Juin 2006, lequel a reçu le 13 Juillet 2006 une autorisation de commencer les travaux d'aménagement de la traverse, les marchés étant signés.

Une récente concertation avec les services du Conseil Général a mis au jour la nécessité de revoir le calendrier de la programmation, ce dont a été saisi la Commission des Travaux.

Réunie à plusieurs reprises à ce sujet, la commission s'est déclarée favorable au bouleversement de la programmation avec un calendrier révisé en conséquence. Les quatre axes majeurs restent cependant les mêmes :

- 1 – Aménagement de la traverse,
- 2 – Requalification du quartier de la Source,
- 3 – Réfection de la passerelle du Pont de la Besbre,
- 4 – Réalisation d'un jardin inondable et pose de bordures (fournitures).

Ce bouleversement est motivé par le choix d'une meilleure cohérence avec les travaux déjà en cours ou sur le point d'être lancés. Ils sont de préférence centrés sur le cœur de ville excepté pour les travaux d'aménagement de l'entrée sud qui se trouvent avancés en 2008, et ce pour trois raisons :

- le quartier de la Madeleine qui compte près de 800 habitants a souvent été négligé,
- le jardin inondable dont les plantations ont débuté à l'automne 2006 se situe après le pont routier qui franchit la Besbre et en limite de ce quartier,
- la volonté de rétablir au plus vite la liaison piétonne entre le centre du bourg et le Parc des Sports qui borde le quartier de la Madeleine ; l'étude technique a d'ailleurs débutée.

Les autres phases sont recalées en fonction et au rythme des possibilités financières que peut dégager la commune pour suivre la programmation.

Cette programmation, remise à chaque conseiller et jointe à la présente délibération, est commentée point par point.

Sur le plan du financement, le Conseil Général accorde une aide de 30 % du montant HT des travaux (35 % pour l'éclairage public hors SIEGA) et l'Etat de 36 900 € dans le cadre de sa politique 1 % Paysage et Développement RCEA, le solde qui demeure important est entièrement à la charge de la commune.

Monsieur le Maire soumet aux voix de l'assemblée ces nouvelles propositions.

Le Conseil, entendu les explications de son Président, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'adopter la nouvelle programmation des travaux sur une durée de cinq ans, présentée au titre du dispositif départemental du contrat communal d'aménagement de bourg,
- d'approuver les dépenses prises en considération (réelles et projetées) pour la programmation des travaux, ainsi que celles du SIEGA (éclairage public, enfouissement de réseaux basse tension et télécommunications),
- d'approuver le plan de financement envisagé,
- de solliciter la contractualisation avec le Conseil Général de l'Allier d'un « Contrat Communal d'Aménagement de Bourg » sur la période courant finalement de 2007 à 2011,
- de solliciter la subvention accordée par le Conseil Général de l'Allier pour ce dispositif,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat communal d'aménagement de bourg définissant les modalités de partenariat entre la commune, le Département de l'Allier et le SIEGA.

## **7 - INFORMATIONS DIVERSES**

a - Lettre du SIEGA du 24 Avril 2007 : il souhaite apporter un service supplémentaire aux communes adhérentes en proposant la réalisation de pré diagnostics énergétiques. Cette demande requiert une identification préalable des besoins. Un questionnaire à renseigner sera transmis.

b – Remise à la commune de trois exemplaires de Carte de France « personnalisées, ARCEA (Association pour la Route Centre Europe Atlantique).

c – Lettre du lycée Banville du 02 Mai 2007 : demande de subvention pour aider à la construction d'un puits pour un village touareg du nord-est du Mali. Le Conseil ne donne pas suite.

d – Compte rendu du Conseil d'Ecole – Ecole Tivoli du 16/03/06 (il n'avait pas été transmis)

e – Demande de prêt du véhicule « Rolland Pilain » présentée par l'association « Mémoire du Pays Cosnois ». Monsieur le Maire indique que ce véhicule est beaucoup sollicité, ce qui entraîne quelques difficultés à répondre favorablement. Il rappelle à ce sujet les termes de la convention passée entre la commune et l'amicale des sapeurs pompiers. Le prêt est subordonné à l'accord des deux parties. L'amicale a peu de bénévoles capables d'acheminer le véhicule, qui réclame une conduite particulière.

f – Mme LAUMAIN, Conseillère municipale, a exposé le projet d'activités retenu pour le séjour adolescents du mois de Juillet 2007.

- Date du prochain Conseil Municipal : Vendredi 22 Juin 2007 à 20h30.

*Clôture de la séance : 19h15.*